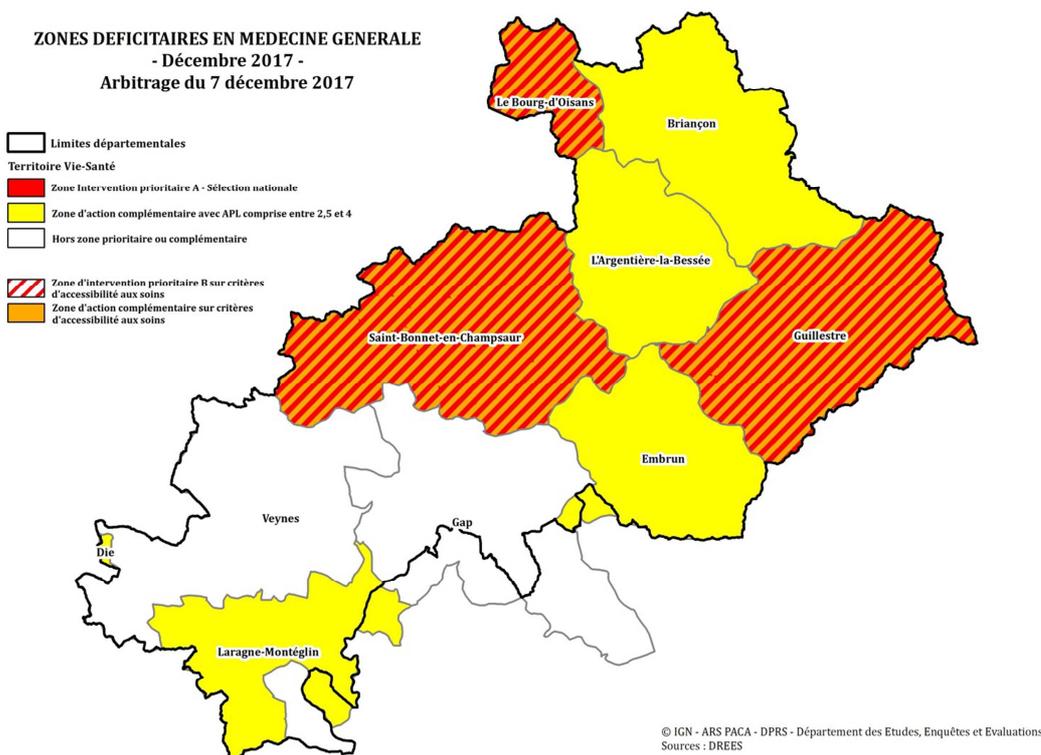


Pré-rapport du 42^e congrès de la Mutualité Française – Montpellier 2018 Contribution de la délégation départementale des Hautes-Alpes de l'Union régionale de la Mutualité Française Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Drees (la Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques) en conclusion de son étude (1) dit qu'il y a en France que **"0,5 % de la population, environ 300 000 personnes, qui connaissent simultanément une accessibilité faible aux médecins (indice APL), un éloignement des services d'urgence à plus de 30 minutes et une absence de pharmacie à proximité. Les communes concernées sont de très petite taille, situées dans des espaces à dominante rurale et dans des régions montagneuses"**.

Donc, si on comprend bien, rien de bien grave !

Pour les Hautes-Alpes nous avons eu connaissance du projet d'avis concernant les zones déficitaires en médecine générale et les observations de la CRSA.



PROJET D'AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE SANTE ET DE L'AUTONOMIE SUR :
Le zonage des médecins généralistes libéraux

Au terme de ces travaux, la CRSA Paca émet les observations suivantes :

- **La CRSA Paca souligne qu'il aurait été intéressant de conserver des zones en réserve afin de pouvoir les intégrer plus facilement à la liste retenue, pour s'adapter à l'évolution rapide de la situation de la présence médicale sur un territoire ;**
- **La CRSA Paca soulève la question de l'efficacité des incitations financières comme levier pour faciliter l'installation des médecins, les modes d'exercice partagé et collectif représentant désormais une réelle demande ;**
- **La Conférence régionale évoque les hôpitaux locaux et le rôle important qu'ils peuvent avoir pour le maintien et la promotion de la médecine libérale ;**
- **La Conférence régionale précise que les consultations avancées organisées par les hôpitaux participent également à la lutte contre la désertification médicale mais les primes prévues restent peu incitatives ;**
- **La CRSA Paca rappelle que la réflexion et la stratégie globale doivent prendre en compte la présence des infirmiers libéraux dans les territoires, dont le rôle et les actes pourront évoluer, notamment lors de la prochaine parution du décret sur les pratiques avancées.**

Sous la réserve de la prise en compte des observations émises ci-dessus, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie Paca donne **un avis favorable** aux zones d'intervention prioritaire et zones d'action complémentaire caractérisées par une offre de soins insuffisantes ou des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin retenues pour la région Paca.

Il est à noter que, sauf erreur, il n'existe pas de zonage déficitaire pour les chirurgiens-dentistes et les médecins spécialistes (ophtalmologues, dermatologues, psychiatres...).

Les départements des Hautes Alpes, en zone rurale et de montagne, des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes (en partie), sont impactés par l'activité touristique d'été et d'hiver et par une forte saisonnalité.

De plus, ils sont éloignés des grandes métropoles et des facultés de médecine.

Il est nécessaire que dans ce contexte, que la Mutualité Française, forte de son ancrage territorial avec ses délégations départementales, travaille avec tous les acteurs (les professionnels de santé, les élus locaux, l'ARS, l'assurance maladie, les partenaires sociaux...) afin de contribuer à réduire les inégalités territoriales qui s'aggravent.

Initiés par la Délégation départementale Hautes-Alpes de la Mutualité Française Paca, soutenus par le délégué de l'ARS, les députés et la sénatrice des Hautes-Alpes, les premiers États Généraux de la santé et de l'accès aux soins en zone rurale et de montagne seront organisés en 2018, sous l'égide de l'Union régionale.

Nous entendons par cette action régionale de proximité porter un double message : être à la fois des acteurs du débat et des acteurs du changement.

Nous proposons que le rapport du 42e congrès intègre la question concernant la pénurie de praticiens dans nos zones rurales et de montagne, comme il en existe également dans les banlieues des grandes agglomérations, afin que la Mutualité Française s'engage à participer au débat public et à faire des propositions sur l'accès à la santé, un sujet qui est toujours au cœur de nos ambitions.

Gap le 15 février 2018

(1) Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ?